



2007 or the Regulation (EC) No. 4 / 200, and then how it applies.

Of course the day included the now recurring two entries, i.e. the review of case law and European law brightly presented by Guillaume Payan, lecturer at the University of Maine (France) and UIHJ consultant. He referred in particular to the pending decision on six European countries taken to court by the Commission in breach of free movement of goods and people in that in these countries the status of notaries calls for a nationality requirement. Although this decision does not directly concern our profession, we still imagine the impact it could have on our profession...

The afternoon was closed by President Netten and Françoise Andrieux, on behalf of the ENP of Paris, announced that, given the broad interest in the e-Justice workshop, the establishment of a training module on this theme demonstrating the responsiveness of the ENP and its involvement in international training for judicial officers.

The success of this day, rich in training and information leads to warmly thank the hosts of the course, our Hungarian colleagues, the speakers for the quality of their presentations, and the students.

See you next year!

Rencontre au ministère de la Justice d'Italie

Le 20 février 2012, Dominique Aribaut-Abadie, trésorier de l'UIHJ, s'est rendue à Rome, déléguée par l'UIHJ et la Chambre nationale des huissiers de justice de France, à la demande de l'association AUGÉ, Association italienne de fonctionnaires de l'exécution, membre de l'UIHJ.

Les représentants de l'AUGE, Arcangelo d'Aurora et Andrea Mascioli, et Dominique Aribaut-Abadie ont été reçus au ministère de la Justice par le professeur Salvatore Mazzamuto, sous-secrétaire de la Justice, mandaté, par le ministre de la Justice, Paola Severino, dans le cadre d'une éventuelle réforme de l'exécution et de ses acteurs.

Les représentants de l'AUGE ont mis en évidence les inconvénients du système actuel. Le ministre a montré un grand intérêt pour le sujet et une parfaite connaissance des enjeux de cette réforme pour la justice civile.

Au cours de la discussion, il est apparu que la mise en œuvre des réformes civiles peut donner une impulsion importante à l'économie.

Le ministre, venant de prendre ses fonctions suite au changement du gouvernement, a interrogé nos confrères afin de savoir si des projets de réforme étaient déposés au Parlement par l'AUGE.

Cette dernière a répondu par l'affirmative se référant à un projet de réforme de la profession d'huissier de justice présenté par le sénateur Filippo Berselli, président de la Commission de la justice.

Dominique Aribaut-Abadie, après avoir excusé Leo Netten, président de l'UIHJ, et expliqué sa présence auprès des confrères italiens, a mis en évidence l'intérêt de l'harmonisation de la profession en Europe. Elle a rappelé les lignes directrices de la Commission européenne pour l'efficacité de la Justice (CEPEJ), l'intérêt économique d'un professionnel qui n'est pas rémunéré par l'État, qui garantit la sécurité juridique et par là même la pérennité de la démocratie. Enfin, elle a rappelé que les confrères italiens font partis du projet EJE (Exécution judiciaire en Europe), qui est cofinancé par l'Union européenne. Ce projet est un pari important pour tous les professionnels de l'exécution en Europe. Leurs instances nationales doivent leur donner les moyens d'être des professionnels performants pour une Justice efficace et égalitaire.

Monsieur Mazzamuto a indiqué qu'il rencontrerait dès le lendemain le président de la Commission de la justice pour discuter du projet déposé par l'AUGE. Il fera un compte-rendu au ministre de la Justice qui examinera la possibilité d'un soutien du gouvernement pour le projet de réforme proposé par nos confrères italiens. Le résultat des différentes consultations leur sera ensuite communiqué.

Le ministre a terminé en remerciant Dominique Aribaut-Abadie, ès qualité, pour son soutien auprès des confrères italiens et son implication.

De G. à D. : Arcangelo d'Aurora, président de AUGÉ, Dominique Aribaut-Abadie, trésorier de l'UIHJ, Salvatore Mazzamuto, sous-secrétaire de la Justice — From L. to R. : Arcangelo d'Aurora, President of AUGÉ, Dominique Aribaut-Abadie, treasurer of the UIHJ, Salvatore Mazzamuto, Under-Secretary of Justice





Meeting at the Ministry of Justice of Italy

On 20 February 2012, Dominique Aribaut-Abadie, treasurer of the UIHJ, went to Rome, delegated by the UIHJ and the French National Chamber of Judicial Officers, at the request of the Association AUGÉ, Italian Association of Enforcement Agents, a member of the UIHJ.

AUGÉ representatives, Arcangelo d'Aurora and Andrea Mascioli, together with Dominique Abadie-Aribaut were received at the Department of Justice by Professor Salvatore Mazzamuto, Under Secretary of Justice, appointed by the Minister of Justice Paola Severino, in the context of a possible reform of enforcement and its players.

3^e congrès des huissiers de justice de Moldavie

Le 23 septembre 2011, le 3^e congrès des huissiers de justice de Moldavie a dévoilé les problèmes les plus importants auxquels la profession est confrontée.

Des représentants du ministère de l'Intérieur, des services étatiques en relation avec les huissiers de justice, du ministère de la Justice ont été invités ainsi que l'UIHJ et le ministre de la justice. Cependant, ce dernier n'était pas présent. L'UIHJ était représentée par Adrian Stoica, secrétaire du bureau. Le congrès a été ouvert par Roman Talmaci, président de l'Union nationale des huissiers de justice de Moldavie (UNEJ). M. Talmaci a présenté le rapport annuel des activités de l'UNEJ. Il a analysé les problèmes les plus importants auxquels sont confrontés les huissiers de justice. Parmi ces problèmes :

AUGÉ representatives highlighted the disadvantages of the current system. The Minister showed great interest in the subject and a thorough knowledge of the challenges of this reform of civil justice. During the discussion, it appeared that the implementation of civil reforms can provide significant impetus to the economy.

The Minister, who took office recently following a change of government, asked our colleagues to see if reform proposals were tabled in Parliament by AUGÉ.

The latter replied in the affirmative, referring to a proposed reform of the profession of judicial officer presented by Senator Filippo Berselli, President of the Commission of Justice.

Dominique Aribaut-Abadie apologized for the absence of Leo Netten, President of the UIHJ, and explained the reason for her presence with her Italian colleagues. She explained the need for a harmonization of the profession in Europe.

She recalled the European Commission for the Efficiency of Justice (CEPEJ) Guidelines, the eco-

nomical interest of a professional who is not paid by the state, who ensures legal certainty, and hence the sustainability of democracy. Finally, she recalled that the Italian colleagues are part of the project EJE (Court Enforcement in Europe), which is co-financed by the European Union. This project is an important challenge for all enforcement professionals in Europe. Their national courts must empower them to be professional performers for an efficient and egalitarian justice.

M^r Mazzamuto said he would meet the next day the President of the Commission of Justice to discuss the project submitted by AUGÉ. He will make a report to the Minister of Justice to examine the possibility of government support for the reform bill proposed by our Italian colleagues.

The result of their various consultations will then be communicated.

The Minister concluded by thanking Dominique Aribaut-Abadie, ex officio, for her support and involvement with Italian colleagues.

- Manquement des autorités étatiques compétentes d'avoir instauré dans un délai d'un an un tarif équitable pour les huissiers de justice. C'est actuellement le régime fiscal général, applicable aux personnes physiques, qui s'impose à la profession. Ce régime ne prévoit aucune déduction de frais et dépenses, y compris pour les salaires ;
- Application de règlements qui conduisent à réduire les activités des huissiers de justice et sont contraires au principe de séparation des pouvoirs (par exemple des modifications apportées à la composition de la Commission disciplinaire, contrôlée en majorité par les représentants du ministère de la justice : 5 des 9 membres de la commission sont des représentants du ministère de la justice et seulement deux sont des huissiers de justice ; approbation par le Gouvernement moldave d'une nouvelle loi établissant que les exécutions envisagées par un huissier de justice contre l'État soient préalablement discutées avec l'Inspectorat des Finances, sous peine de sanctions disciplinaires contre l'huissier de justice ; création de privilèges en faveur de l'État ; possibilité de suspendre les actions d'un huissier de justice lorsque le ministère de la justice considère unilatéralement que ce dernier ne respecte pas la loi ;

- Refus par certaines autorités étatiques de fournir des informations requises par l'huissier de justice, ou impossibilité de saisir gratuitement un véhicule faisant l'objet d'une mesure d'exécution de la part d'un huissier de justice ;
- Création de pratiques iniques d'annulation des frais d'exécution générés par les huissiers de justice au motif que ces derniers ne sont pas en mesure de démontrer une relation de cause à effet directe entre les mesures réalisées et les coûts afférents.

Roman Talmaci, président de l'Union nationale des huissiers de justice de Moldavie — Roman Talmaci, President of the National Union of the Judicial Officers of Moldova

